

## Bulletin officiel n° 37 du 8 octobre 2009

### Sommaire

#### Organisation générale

**Administration centrale du MEN et du MESR** (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 17-9-2009 (NOR : MENA0900817A)

**Administration centrale du MEN et du MESR** (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 29-9-2009 (NOR : MENA0900840A)

#### Enseignement supérieur et recherche

**Classes préparatoires aux grandes écoles** (RLR : 471-0)

Organisation générale des études et horaires des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles

arrêté du 14-9-2009 (NOR : ESRS0900377A)

#### Enseignements élémentaire et secondaire

**Éducation à la santé** (RLR : 505-7 ; 554-1 ; 100-8)

Déplacements à l'étranger dans le contexte d'épidémie de grippe A/H1N1

circulaire n° 2009-132 du 30-9-2009 (NOR : MENE0921827C)

**Instructions pédagogiques** (RLR : 525-0)

Éducation au développement et à la solidarité internationale

note de service n° 2009-131 du 29-9-2009 (NOR : MENE0900812N)

**Actions éducatives** (RLR : 554-9)

Parlement des enfants 2009-2010

note de service n° 2009-130 du 23-9-2009 (NOR : MENE0900825N)

#### Mouvement du personnel

##### Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Dijon

arrêté du 7-9-2009 (NOR : MEND0900820A)

##### Nomination

Nomination et détachement dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Créteil

arrêté du 14-9-2009 (NOR : MEND0900841A)

##### Nomination

Nomination et détachement dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Toulouse

arrêté au 14-9-2009 (NOR : MEND0900843A)

##### Nominations

Conseil supérieur de l'Éducation

arrêté du 24-9-2009 (NOR : MENJ0900850A)

## Informations générales

### Vacance de poste

Emploi de statut du second degré, discipline Lettres, à pourvoir à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie  
avis du 25-9-2009 (NOR : MENH0900844V)

### Vacance de poste

Emploi de statut du second degré, discipline Anglais, à pourvoir à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie  
avis du 25-9-2009 (NOR : MENH0900845V)

### Vacance de poste

Emploi de statut du second degré, discipline Sciences de la vie et de la Terre, à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie  
avis du 25-9-2009 (NOR : MENH0900846V)

### Vacance de poste

Emploi de statut du second degré, discipline Mathématiques, à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie  
avis du 25-9-2009 (NOR : MENH0900847V)

## Organisation générale

# Administration centrale du MEN et du MESR

---

## Attributions de fonctions

NOR : MENA0900817A  
RLR : 120-1  
arrêté du 17-9-2009  
MEN - SAAM A1

---

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

---

**Article 1** - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- STSI B3  
Bureau de la qualité, des méthodes et des outils

**Au lieu de :**  
Jacqueline Deschamps

**Lire :**  
Laurence Morandi, contractuelle, chef de bureau à compter du 4 septembre 2009

**Article 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 septembre 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général  
Pierre-Yves Duwoye

## Organisation générale

# Administration centrale du MEN et du MESR

---

## Attributions de fonctions

NOR : MENA0900840A  
RLR : 120-1  
arrêté du 29-9-2009  
MEN - SAAM A1

---

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

---

**Article 1** - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DAF C1  
Bureau de l'expertise statutaire et indemnitaire

**Au lieu de** : N...

**Lire** : Nadine Collineau, administratrice civile, chef de bureau à compter 1er du septembre 2009

- DAJ CIDJ  
Centre d'information et de documentation juridique

**Au lieu de** : Anne-Marie Amélio

**Lire** : Julius Coiffait, professeur certifié, chef de centre à compter du 1er août 2009

**Article 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 septembre 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général  
Pierre-Yves Duwoye

Enseignement supérieur et recherche

## Classes préparatoires aux grandes écoles

---

### Organisation générale des études et horaires des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles

NOR : ESRS0900377A

RLR : 471-0

arrêté du 14-9-2009

ESR - DGESIP

---

Vu code de l'Éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié, notamment article 11 ; arrêté du 27-6-1995 modifié

---

**Article 1** - L'annexe II de l'arrêté du 27 juin 1995 susvisé est remplacée par l'annexe II jointe au présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de l'année universitaire 2009-2010.

**Article 3** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle  
Patrick Hetzel

**Annexe II****Horaire hebdomadaire de la classe préparatoire de lettres de seconde année E.N.S. Ulm**

Disciplines	Cours
<b>Enseignements obligatoires</b>	
Philosophie	6 dont 4(a) + 2(b)
Français	5
Latin ou grec	4
Histoire	4 dont 2(a) + 2(b)*
Langue vivante étrangère A	5 dont 3(a) + 2(b)*
Éducation sportive	2
<b>Enseignements complémentaires (au choix de l'étudiant et selon les options)</b>	
<b>Préparation à l'épreuve d'admissibilité</b>	
Langue vivante étrangère B	3
<b>Préparation à l'épreuve d'admissibilité et à l'épreuve d'admission</b>	
Grec	4
Latin	5
Philosophie	3
Français	3
Arts plastiques	6
Musique	6
Géographie	4
Cinéma - audiovisuel	2h cours + 2h TP
Théâtre	2h cours + 2hTP
Histoire des arts	2h cours + 2hTP
<b>Préparation à l'épreuve d'admission</b>	
Langue vivante étrangère A ou B (littérature sur programme)	2
Histoire ancienne	2
Histoire (commentaire de texte)	3
<b>Enseignements facultatifs (c)</b>	
Histoire médiévale et moderne	6

- (a) Tronc commun banques d'épreuves littéraires  
(b) Préparation spécifique  
(b\*) Préparation spécifique épreuve orale obligatoire d'admission  
(c) Préparation spécifique à l'École nationale des chartes

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Éducation à la santé

## Déplacements à l'étranger dans le contexte d'épidémie de grippe A/H1N1

NOR : MENE0921827C  
RLR : 505-7 ; 554-1 ; 100-8  
circulaire n° 2009-132 du 30-9-2009  
MEN - DGESCO B3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Actuellement, de nombreux pays, dont la France, sont dans une phase de « transmission interhumaine dans la communauté » du virus de la grippe A/H1N1. À ce stade, il n'y a cependant pas lieu d'interdire les déplacements à l'étranger comme mesure barrière à la propagation de l'épidémie, qu'il s'agisse des voyages scolaires, des périodes de formation prévues dans le cursus scolaire ou des déplacements professionnels des personnels. En revanche, il convient d'apprécier les risques supplémentaires pris par rapport à la situation en France, au-delà des bénéfices attendus du voyage sur les plans professionnel, pédagogique ou éducatif. Sans remettre en cause la liberté de choix des organisateurs dans les projets de déplacements, il importe de les sensibiliser et de les éclairer sur les éléments de risque à prendre en considération : la situation sanitaire dans les lieux de destination et de transit, la qualité des systèmes de santé des pays concernés, ainsi que leur capacité de prise en charge des personnes malades au cours du déplacement.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes fournit des informations actualisées sur son site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) dans les pages consacrées aux pays de destination (ou directement par la page <http://www.diplomatie.gouv.fr>). Si nécessaire, une fiche de situation peut être demandée au Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes ([alertes.CDC@diplomatie.gouv.fr](mailto:alertes.CDC@diplomatie.gouv.fr)).

Il importe également de considérer la présence de personnes ayant des facteurs de risques (ils sont décrits sur le site de l'Institut national de veille sanitaire à la page <http://www.invs.sante.fr>) dans le groupe de voyageurs ainsi que le taux d'encadrement, en fonction de l'âge des élèves et la capacité à traiter une contamination qui surviendrait pendant le voyage. Sur ce dernier point, il convient de prévoir des équipes d'accompagnement plus importantes afin de pallier la désaffection éventuelle d'un ou plusieurs adultes qui auraient des symptômes grippaux ou présenteraient un état grippal au cours du voyage.

Les personnes malades ou présentant des symptômes grippaux ne doivent pas effectuer de déplacements à l'étranger sous la responsabilité des organisateurs.

Dans le premier degré, il appartient d'abord au directeur d'école, puis à l'I.E.N. et à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, de vérifier que les conditions de sécurité sont respectées avant d'autoriser ou non des déplacements. Dans le second degré, le chef d'établissement, après avis du conseil d'administration, se prononce sur l'autorisation du voyage.

Vous recommanderez aux organisateurs du déplacement de souscrire une garantie annulation.

Avant le déplacement, il convient :

- d'assurer au préalable l'information des parents sur la situation sanitaire du pays de destination ;
- de respecter les recommandations émises par les autorités sanitaires locales ;
- de rappeler les règles d'hygiène aux voyageurs ;
- de rédiger avant le départ un protocole de traitement de la survenue d'un cas de grippe A/H1N1 ou d'apparition de symptômes grippaux durant le déplacement ;
- d'avertir les postes diplomatiques concernés avant le départ via les rectorats.

Au retour, les instructions générales données aux voyageurs, notamment celles indiquées à la page <http://www.sante-sports.gouv.fr>, devront être respectées. Toute difficulté importante devra être rapportée à l'autorité hiérarchique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Instructions pédagogiques

## Éducation au développement et à la solidarité internationale

NOR : MENE0900812N

RLR : 525-0

note de service n° 2009-131 du 29-9-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux coordonnatrices et coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable

L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à donner aux jeunes des clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et à encourager leur réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle participe à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.

À ce titre, l'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'appuyer sur les savoirs fondamentaux dispensés à l'école, au collège et dans les voies générale, technologique et professionnelle du lycée. Dans le socle commun de connaissances et de compétences, la connaissance de la mondialisation, des inégalités et des interdépendances dans le monde est un des éléments de compréhension de l'unité et de la complexité du monde. Au sein des compétences sociales et civiques, la solidarité et la prise en compte des personnes en difficulté, en France et dans le monde, sont mentionnées parmi les attitudes qui fondent la vie en société.

En complément des enseignements obligatoires, l'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'appuyer sur des actions éducatives et des projets de coopération internationale, propices à développer l'engagement, l'autonomie et l'initiative des élèves. Inscrits dans les projets d'école ou d'établissement, ces actions et projets pourront être menés avec le concours de partenaires extérieurs.

### Partenariats

Les écoles et les établissements peuvent s'assurer le concours des collectivités territoriales et des services déconcentrés de la Jeunesse et Sports. Le programme « Envie d'Agir », coordonné par la D.J.E.P.V.A. - Haut Commissaire à la jeunesse, apporte un soutien pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

<http://www.enviedagir.fr>

Des partenariats pourront aussi être mis en place avec les établissements d'enseignement agricole, qui développent des actions de coopération internationale.

Les associations de solidarité internationale peuvent aussi constituer des partenaires privilégiés, en appui de l'action des enseignants. Parmi ces associations figurent notamment :

#### - les membres de la plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale (Éducasol)

Éducasol fédère une trentaine d'associations de solidarité internationale et de campagnes nationales. Instance de concertation, elle valorise l'éducation au développement auprès des pouvoirs publics, mutualise les pratiques et organise des rencontres et des débats lors de journées largement ouvertes aux acteurs intéressés. Elle propose également un appui méthodologique, des publications et deux bases de données (l'une sur les outils pédagogiques, l'autre sur les échanges d'expériences)

<http://www.educasol.org>

#### - le réseau RITIMO

Ce réseau, agréé au titre d'association complémentaire de l'enseignement public, regroupe plus de 90 lieux d'information spécialisés sur la solidarité internationale et le développement. Il met à la disposition du public de la documentation, des informations, des animations et des pistes pour agir, ainsi que des bases de données bibliographiques et d'outils pédagogiques

<http://www.ritimo.org>

#### - le Comité français pour l'UNICEF

L'UNICEF mène des actions d'information et de sensibilisation des élèves aux droits et aux conditions de vie des enfants dans le monde grâce notamment à la diffusion de ressources pédagogiques, à l'intervention de bénévoles en classe et aux clubs UNICEF. En 2009, une attention particulière est portée au 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les différents axes du partenariat avec l'Éducation nationale sont définis par une convention en date du 21 février 2006, qui a vocation à être déclinée dans les départements et les académies

<http://unicef.fr>



Les écoles ou les établissements qui le souhaitent sont invités à faire partie du **réseau des écoles associées à l'UNESCO**. Animé par la Commission nationale française pour l'UNESCO, le réseau rassemble les écoles et les établissements qui développent des projets éducatifs pluridisciplinaires sur les grands problèmes mondiaux et la solidarité internationale  
<http://www.ecoles-unesco.fr>

### **Campagnes d'éducation au développement et à la solidarité internationale**

De surcroît, tout au long de l'année scolaire, des campagnes associatives d'éducation au développement et à la solidarité internationale offrent des opportunités de lancer et de mettre en valeur des initiatives et projets éducatifs. Ces campagnes, dont AlimenTERRE, Demain le Monde, Éthique sur l'étiquette, sont recensées dans le programme prévisionnel des actions éducatives 2009-2010 publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale. Parmi elles, la Semaine de la solidarité internationale, dont la 12ème édition se déroulera du 14 au 22 novembre 2009, constitue un rendez-vous annuel d'information et de sensibilisation à la solidarité internationale : en 2008, plus de 40 % de ses 5 238 animations ont été organisées à destination d'élèves et d'étudiants.

### **Ressources**

Les enseignants pourront se référer aux ouvrages suivants :

- « Pour une éducation au développement et à la solidarité internationale - Guide pédagogique école, collège, lycée, hors temps scolaire », C.R.D.P. de Franche-Comté, septembre 2004 ;  
- « Guide pour l'action - Éduquer au développement et à la solidarité internationale - Pour une citoyenneté ouverte au monde », C.R.D.P. d'Alsace/ CEFODE, 2000 (fiches d'actualisation téléchargeables sur le site <http://www.crdp-strasbourg.fr>).

- « Comprendre pour agir », catalogue d'outils pédagogiques coordonné par Éducasol, en liaison avec le C.C.F.D., Demain le Monde, Frères des Hommes, le GRAD, Orcades, Peuples solidaires, Ritimo, Solidarité laïque et la fédération Artisans du monde.

<http://www.orcades.org>

- Le site Internet du CRDP d'Amiens, pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable  
<http://crdp.ac-amiens.fr>

### **Suivi et pilotage des actions**

Les dispositifs d'éducation au développement durable des académies et des établissements doivent pleinement intégrer les actions menées dans le domaine de l'éducation au développement et à la solidarité internationale. Circulaire n° 2007-77 du 29-3-2007, Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable : <http://www.education.gouv.fr>

À cette fin, leur suivi sera effectué en étroite collaboration avec le coordonnateur académique de l'éducation au développement durable.

Les équipes éducatives sont par ailleurs invitées à inscrire leurs actions à l'édition 2009-2010 du programme « L'École agit : pour le développement durable », qui rassemble les projets liés aux problématiques du développement durable, notamment la solidarité internationale  
<http://www.lecoleagit.fr>

Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information sur ces possibilités d'actions éducatives soit largement disponible afin, notamment, que les initiatives des enseignants puissent être intégrées dans les projets d'école et d'établissement : affichage en salle des professeurs ou au centre de documentation, présentation en réunion.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Actions éducatives

#### Parlement des enfants 2009-2010

NOR : MENE0900825N

RLR : 554-9

note de service n° 2009-130 du 23-9-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; au chef de service de Saint-Pierre et Miquelon

En 2009-2010, le président de l'Assemblée nationale et le ministre de l'Éducation nationale organisent conjointement la **16ème édition du Parlement des enfants**. La séance finale, qui rassemble au Palais Bourbon les 577 délégués juniors des classes participantes, se tiendra cette année le samedi **5 juin 2010**.

#### 1 - Une leçon d'éducation civique grandeur nature

Renouvelé avec succès depuis 1994, le Parlement des enfants offre aux élèves une leçon d'éducation civique grandeur nature. Chacune des classes de C.M.2 qui y participe est invitée à élaborer collectivement une proposition de loi et à élire un délégué junior. Le jour du vote solennel au Palais Bourbon, les délégués juniors choisissent la meilleure loi parmi les trois sélectionnées par un jury national.

Cette opération, qui favorise la pratique du dialogue et du débat démocratique, constitue une occasion privilégiée d'avancer dans l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun de compétences et de connaissances. Elle peut s'inscrire dans l'étude des thèmes inscrits au programme d'instruction civique et morale du cycle des approfondissements de l'école primaire, en particulier « l'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales », et « les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie » ([arrêté du 9 juin 2008](#) paru au B.O. hors-série n° 3 du 19 juin 2008).

#### 2 - Les thèmes 2009-2010

Les classes retenues doivent rédiger une proposition de loi de leur choix sur **un des deux thèmes** proposés chaque année. En 2009-2010, les classes sont invitées à réfléchir sur un des deux thèmes suivants :

##### - « Les droits de l'enfant »

Le 20 novembre 2009, la France et la communauté internationale fêtent le 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. À cette occasion, les classes sont invitées à réfléchir sur la situation des droits de l'enfant et sur la manière de mieux faire appliquer et connaître la Convention internationale des droits de l'enfant, en France et à l'étranger. Cette réflexion peut être l'occasion d'aborder de nombreux thèmes : la famille, l'identité, la vie privée, la santé, l'éducation, la sécurité, la liberté d'expression, l'égalité entre les filles et les garçons, le refus des discriminations, etc.

Pour approfondir leurs connaissances sur les conditions de vie des enfants dans le monde et le respect de leurs droits, les enseignants et leurs élèves pourront s'appuyer sur les ressources pédagogiques développées par l'Unicef France, ainsi que sur des interventions en classe réalisées par des bénévoles. Ils trouveront des informations complémentaires sur le site internet : [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr).

##### - « La sécurité et la santé, risques et prévention »

Ce thème peut permettre de traiter des grands enjeux individuels et collectifs de sécurité et de santé publique et de réfléchir sur les moyens de prévenir les risques. Différents sujets pourront être abordés (la nutrition, les risques sanitaires, les risques environnementaux, les accidents de la route, les accidents de la vie courante, etc.) dans le cadre d'une démarche d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la responsabilité.

Les enseignants pourront trouver des informations sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) : [www.inpes.fr](http://www.inpes.fr)

#### 3 - Le déroulement de l'opération

##### Envoi des candidatures et sélection des classes

L'opération prévoit la participation d'une classe de C.M.2 par circonscription électorale (sur la base de la carte des circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2007). Toutes les classes de C.M.2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un C.M.2. L'enseignant qui souhaite participer à l'opération est invité à envoyer sa candidature à l'inspectrice ou l'inspecteur d'académie, directrice ou directeur des services départementaux de l'Éducation nationale avant le **13 novembre 2009**.

Il explique, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération. Il n'oublie pas de mentionner les coordonnées complètes de l'école, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale et, dans la mesure du possible, une adresse électronique où il peut être facilement joint.

L'I.A.-D.S.D.E.N. choisit une classe par circonscription électorale, après consultation, s'il le juge utile, d'une commission de sélection. **Si aucune classe ne s'est portée** volontaire dans une circonscription, il lui appartiendra d'en **désigner une**. Il veillera par ailleurs à ce que **la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives**.

La liste des classes retenues dans chaque département est envoyée par les services des inspections académiques à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3) par courrier **et par voie électronique** ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr), 110, rue de Grenelle, 75 537 Paris SP 07) **impérativement avant le 20 novembre 2009**. Cette liste sera établie sur le **formulaire de type 1** annexé à cette note et librement téléchargeable.

#### Désignation des délégués des élèves et de leurs accompagnateurs

Les élèves mandatent un de leurs camarades pour les représenter lors de la séance à l'Assemblée nationale, le samedi 5 juin 2010. Un suppléant doit être également désigné afin de pallier une éventuelle défaillance de l'élève choisi.

Pour faciliter l'organisation, il est nécessaire que le délégué, son suppléant et la personne qui accompagnera chacun d'entre eux à Paris soient désignés tôt dans l'année. L'enseignant doit s'assurer auprès des parents qu'ils autorisent la participation de leur enfant à la séance à l'Assemblée nationale et son accompagnement à Paris.

L'accompagnateur, choisi par la famille, **est obligatoirement l'un des parents, ou une personne de la famille nommément désignée par elle**. Un accord écrit doit être préalablement recueilli auprès des personnes concernées concernant la communication de leur adresse personnelle.

**Avant le 8 janvier 2010**, la directrice ou le directeur d'école envoie à l'inspection d'académique le nom de l'élève qui sera le représentant de sa classe, celui de son suppléant, ainsi que les noms, adresses, adresses électroniques et qualités de leur accompagnateur respectif.

Ces informations sont envoyées par les services des inspections académiques à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3) par courrier **et par voie électronique** ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr), 110, rue de Grenelle, 75537 Paris SP 07) **avant le 15 janvier 2010** sur le **formulaire de type 2** annexé à la présente note.

#### Élaboration des propositions de loi par les élèves

Pour aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale envoie au courant du mois de décembre **un colis pédagogique** composé d'une documentation à destination de l'enseignant et de brochures destinées aux élèves.

La proposition de loi comprend un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum également rédigés en une page (format 21 x 29,7 cm). Elle est rédigée à l'indicatif présent. Les enseignants veillent à ce que les propositions relèvent bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Une note de l'Assemblée nationale sur la distinction entre le domaine de la loi et le domaine du règlement est jointe au colis pédagogique envoyé en décembre.

Les classes doivent également rédiger deux questions, une au ministre de l'Éducation nationale, l'autre au Président de l'Assemblée nationale, qui répondront à certaines d'entre elles lors de la séance au Palais Bourbon. Ces deux questions sont présentées sur une même page.

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de la circonscription, ou par une visite du Palais Bourbon. Pour réserver une visite, les classes sont invitées à prendre contact avec leur député(e) le plus tôt possible.

L'enseignant adresse la proposition de loi accompagnée des deux questions à l'inspection académique **avant le 11 mars 2010**. Aucun de ces travaux ne sera restitué. L'inspection académique transmet la proposition de loi au rectorat pour l'organisation du jury académique.

#### Sélection académique

Les jurys académiques, composés de membres désignés par la rectrice ou le recteur d'académie, se réunissent **entre le 15 et le 23 mars 2010**. Ils sélectionnent :

- une proposition de loi ;
- une question au ministre de l'Éducation nationale et une question au Président de l'Assemblée nationale.

Ils veillent à ce que la proposition de loi respecte les critères suivants :

- la proposition comporte un exposé des motifs et quatre articles au maximum ;
- la proposition correspond à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression ;
- la proposition rend compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- la proposition se traduit dans les faits par une action réelle ou une mesure normative ; elle relève bien, dans la mesure du possible, du domaine de la loi.

La proposition de loi ainsi que le jeu des deux questions retenues sont transmis à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3) par courrier **et par voie électronique**

([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr), 110, rue de Grenelle, 75537 Paris SP 07).

La classe rédactrice de la proposition retenue par chaque académie recevra de l'Assemblée nationale un prix en espèces pour l'acquisition de matériel pédagogique.

**Sélection nationale et séance du samedi 5 juin 2010**

Le jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'Éducation nationale, sélectionne, sans les classer, les trois meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques et les collectivités d'outre-mer.

Ces trois propositions sont envoyées à toutes les classes participantes le plus rapidement possible, pour que celles-ci en débattent et donnent leur avis à leur « délégué junior » sur celle qui leur paraît la meilleure.

Le jour de la séance du 5 juin, le président de l'Assemblée nationale et le ministre de l'Éducation nationale répondent à plusieurs questions des délégués juniors, choisis parmi celles sélectionnées par les jurys académiques. Ensuite, les délégués juniors des trois classes retenues par le jury national présentent leur proposition de loi à la tribune. Le palmarès final résulte du vote des délégués juniors.

Les trois classes retenues au plan national reçoivent un prix spécifique.

**Organisation de la journée du 5 juin 2010**

L'organisation de cette phase de l'opération est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci se chargeront d'informer les familles et les enseignants lauréats des modalités pratiques de voyage, du séjour et du déroulement de la journée à Paris. Les frais de transport sont intégralement remboursés par l'Assemblée nationale, les cas particuliers faisant l'objet d'un examen spécial.

Le regroupement d'informations et la gestion d'opérations concernant 577 classes, ainsi que le déplacement de plus de 1 100 personnes (élèves, accompagnateurs, et enseignants lauréats) le 5 juin à Paris constituent une lourde charge pour les services du ministère et pour ceux de l'Assemblée nationale. Je vous remercie du concours que vous apporterez à nouveau à cette opération, afin d'en garantir le plein succès.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

Renseignements sur l'opération :

Direction générale de l'enseignement scolaire : 01 55 55 21 55

Courriel : [parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)

Assemblée nationale : 01 40 63 57 71

Courriel : [parlement-enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:parlement-enfants@assemblee-nationale.fr)

Site : [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)

**Annexe 1**

**Parlement des enfants - formulaire de type n° 1 - classes participantes**

À retourner par les services des inspections académiques à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3) par courrier postal **et par courrier électronique** avant **le 20 novembre 2009**.

Ministère de l'Éducation nationale

« Parlement des enfants »

DGESCO B2-3, 110, rue de Grenelle 75537 Paris SP 07, tél. 01 55 55 21 55

Courriel : [parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)

**Merci de bien vérifier avant envoi la stricte adéquation entre l'adresse des classes et les circonscriptions électorales.** Vous pouvez vous aider de la carte des circonscriptions électorales consultable sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr>

**ACADEMIE :**

**DEPARTEMENT :**

**NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES :**

**CIRCONSCRIPTION N° 1 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 2 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 3-----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 4-----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 5-----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 6 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 7 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 8 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 9 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 10 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 11 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 12 -----**

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 13** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 14** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 15** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 16** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 17** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 18** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 19** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 20** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 21** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 22** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 23** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**

**CIRCONSCRIPTION N° 24** .....

**Nom de l'école :**

**Adresse de l'école :**

**Téléphone de l'école :**

**Nom de l'enseignant :**

**Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant (si disponible) :**



**Annexe 2**

**Parlement des enfants - formulaire de type n° 2 - délégué des élèves - suppléant - accompagnateurs**

À retourner par les services des inspections académiques à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3) par courrier postal **et par courrier électronique** avant **15 janvier 2010**.

Ministère de l'Éducation nationale

« Parlement des enfants »

DGESCO B2-3, 110, rue de Grenelle, 75537 Paris SP 07, tél. 01 55 55 21 55

Courriel : [parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)

**ACADEMIE :**

**DEPARTEMENT :**

**CIRCONSCRIPTION ELECTORALE :**

**NOM DE L'ÉCOLE :**

**A. Nom de l'élève titulaire :**

A.1 Adresse de l'élève titulaire :

A.2 Nom de l'accompagnateur :

A.3 Qualité de l'accompagnateur :

A.4 Adresse de l'accompagnateur :

A.5 Date de naissance de l'élève :

**B. Nom de l'élève suppléant :**

B.1 Adresse de l'élève suppléant :

B.2 Nom de l'accompagnateur :

B.3 Qualité de l'accompagnateur :

B.4 Adresse de l'accompagnateur :

B.5 Date de naissance de l'élève :

**C. Nom de l'enseignant :**

C.1 Adresse de l'école :

C.2 Adresse personnelle de l'enseignant :

C.3 Adresse électronique l'enseignant :

**Annexe 3**  
**Parlement des enfants - calendrier 2009-2010**

**Avant le 13 novembre**

Les classes qui souhaitent participer à l'opération envoient leur candidature à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

**Avant le 20 novembre**

Les inspections académiques transmettent les coordonnées des écoles retenues à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

**Décembre**

Dès la réception des coordonnées des classes, l'Assemblée nationale leur envoie le colis pédagogique.

**Avant le 8 janvier**

Les enseignants transmettent le nom et les coordonnées du délégué junior, de son suppléant et de leur accompagnateur à l'inspection académique.

**Avant le 15 janvier**

L'inspection académique transmet le nom et les coordonnées du délégué junior, de son suppléant et de leur accompagnateur à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

**Avant le 11 mars**

Les classes envoient leurs travaux (les propositions de loi et les questions) à l'inspection académique de leur département.

**Mi-mars**

L'Assemblée nationale envoie la circulaire « transports et organisation de la journée » aux participants.

**Entre le 15 et le 23 mars**

Les rectorats réunissent les jurys académiques qui sélectionnent les meilleurs travaux.  
La sélection est transmise dans les meilleurs délais à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

**Avant le 30 avril**

Les écoles lauréates académiques transmettent directement à l'Assemblée nationale des RIB ou RIP permettant le versement du prix en espèces.

**Avant le 8 mai**

Le jury national est réuni pour sélectionner les trois meilleures propositions de loi qui sont mises en ligne sur le site de l'opération : [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr).

**Mi-mai**

L'Assemblée nationale envoie aux participants les badges et les invitations.

**Avant le 28 mai**

Les trois propositions de loi lauréates sont envoyées aux classes.

**Début juin**

Les trois propositions de loi lauréates sont discutées en classe.

**Samedi 5 juin**

Les 577 délégués juniors sont réunis au Palais Bourbon pour le Parlement des enfants.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Dijon**

NOR : MEND0900820A  
arrêté du 7-9-2009  
MEN - DGRH - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 7 septembre 2009, Laurent Hugot, inspecteur de l'Éducation nationale, classe normale (information et orientation), en fonction à l'inspection académique de l'Aube, académie de Reims, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation (C.S.A.I.O.), délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (D.R.O.N.I.S.E.P.) de l'académie de Dijon, à compter du 1er septembre 2009.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Nomination et détachement dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Créteil**

NOR : MEND0900841A  
arrêté du 14-9-2009  
MEN - DGRH - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 14 septembre 2009, Corinne Robino, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, classe normale, est nommée et détachée dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P.) de l'académie de Créteil, pour une première période de 3 ans, du 1er septembre 2009 au 31 août 2012.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Nomination et détachement dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Toulouse**

NOR : MEND0900843A  
arrêté du 14-9-2009  
MEN - DGRH - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 14 septembre 2009, Marc Laborde, inspecteur de l'Éducation nationale, hors classe, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P.) de l'académie de Toulouse, pour une première période de 3 ans, du 1er septembre 2009 au 31 août 2012.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### Conseil supérieur de l'Éducation

NOR : MENJ0900850A  
arrêté du 24-9-2009  
MEN - DAJ A3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 24 septembre 2009, sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Éducation :

#### 1 - a) Au titre des vingt membres représentant les personnels enseignants titulaires et auxiliaires de l'enseignement public des premier et second degrés

Titulaires représentant le Syndicat national des enseignements de second degré - S.N.E.S.-F.S.U. :

Jean-Michel Harvier ;  
Monique Daune ;  
Roland Hubert ;  
Thierry Reygades ;  
Madame Valérie Sipahimalani.

Suppléants représentant le Syndicat national des enseignements de second degré - S.N.E.S.-F.S.U. :

Fabienne Bellin ;  
Sylvie Bonnetterre ;  
Alice Cardoso ;  
Sandrine Charrier ;  
Jean-Hervé Cohen ;  
Véronique Henryon ;  
Ingrid Huet ;  
Bruno Mer ;  
Didier Merle ;  
Monsieur José Pozuelo.

Titulaires représentant le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et P.E.G.C. - S.N.U.-I.P.P.-F.S.U. :

Gilles Moindrot ;  
Marianne Baby ;  
Renaud Bousquet ;  
Madame Michelle Olivier ;  
Madame Michelle Frémont.

Suppléants représentant le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et P.E.G.C. - S.N.U.-I.P.P.-F.S.U. :

Sébastien Sihr ;  
Céline Fontaine ;  
Jean-Luc Clisson ;  
Monsieur Emmanuel Guichardaz ;  
Anne Dumas ;  
Monsieur Daniel Labaquère ;  
Mathilde Radzion ;  
Lydie Buguet ;  
Pierre Garnier ;  
Isabelle Sargeni-Chetau.

Titulaires représentant le Syndicat des enseignants - S.E.-U.N.S.A. :

Christian Chevalier ;  
Claire Krepper ;  
Monsieur Claude Keryhuel ;  
Séverine Schénini.

Suppléants représentant le Syndicat des enseignants - S.E.-U.N.S.A. :

Antoine Tresgots ;  
Monsieur Stéphane Dépierre ;  
Julien Maraval ;  
Nelly Paulet ;  
Christine Savantré ;  
Monsieur Joël Pehau ;  
Guy Barbier ;  
Stéphanie Valmaggia-Desmaison.

Titulaires représentant la Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique - S.G.E.N.-C.F.D.T. :

Thierry Cadart ;  
Guy Vauchel.

Suppléants représentant la Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique - S.G.E.N.-C.F.D.T. :

Albert Ritzenthaler ;  
Monsieur Joël Devoulon ;  
Pierre Margerie ;  
Guillaume Touzé.

Titulaire représentant la Fédération Sud-Éducation :

Philippe Martinais.

Suppléants représentant la Fédération Sud-Éducation :

Marc Frey ;  
Pierre Sigalas.

Titulaire représentant le Syndicat national des lycées et collèges - S.N.A.L.C.-C.S.E.N. :

Claire Mazon.

Suppléants représentant le Syndicat national des lycées et collèges - S.N.A.L.C.-C.S.E.N. :

Albert-Jean Mougin ;  
Monsieur Emmanuel Protin.

Titulaire représentant le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public - S.N.E.P.-F.S.U. :

Serge Chabrol.

Suppléants représentant le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public - S.N.E.P.-F.S.U. :

Christian Couturier ;  
Monsieur Michel Fouquet.

Titulaire représentant l'Union nationale des syndicats de l'Éducation nationale - U.N.S.E.N.-C.G.T. :

Philippe Péchoux.

Suppléants représentant l'Union nationale des syndicats de l'Éducation nationale - U.N.S.E.N.-C.G.T. :

Brigitte Creteur ;  
Christophe Godard.

**1 - b) Au titre des trois membres représentant les directeurs de centre d'information et d'orientation, les conseillers d'orientation, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'éducation, les maîtres d'internat, les surveillants d'externat et les assistants d'éducation**

Titulaires représentant le Syndicat national des enseignements de second degré - S.N.E.S.-F.S.U. :

Aurélien Borel ;  
Madame Valérie Héraud ;  
Catherine Remermier.

Suppléants représentant le Syndicat national des enseignements de second degré - S.N.E.S.-F.S.U. :

Guy Bourgeois ;  
Didier Albert ;  
Sophie Boniface ;  
Catherine Gourbier ;

Marie-Agnès Monnier ;  
Alexandra Tkaczinski.

**1 - d) Au titre des deux membres représentant les chefs des établissements d'enseignement public**  
Titulaires représentant le Syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale - S.N.P.D.E.N. :  
Philippe Tournier ;  
Isabelle Bourhis.

Suppléants représentant le Syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale - S.N.P.D.E.N. :  
Catherine Petitot ;  
Serge Guinot ;  
Éric Krop ;  
Alain Vervaeke .

**1 - e) Au titre des deux membres représentant les corps d'inspection exerçant au niveau départemental ou académique**  
Titulaire représentant le Syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale - S.I.E.N.-U.N.S.A. Éducation :  
Patrick Roumagnac.

Suppléants représentant le Syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale - S.I.E.N.-U.N.S.A. Éducation :  
Evelyne Roques ;  
Yvette Destot.

Titulaire représentant le Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - S.N.I.A.-I.P.R. :  
Madame Danièle Kunemann.

Suppléants représentant le Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - S.N.I.A.-I.P.R. :  
Laurence Picheau ;  
Monsieur Michel Gouy.

**1 - f) Au titre des neuf membres représentant les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé relevant du ministère de l'Éducation nationale**

Titulaire représentant l'Union nationale des syndicats généraux des personnels de l'Éducation nationale - U.N.-S.G.P.E.N.-C.G.T. :  
Monsieur Michel Caussemille.

Suppléants représentant l'Union nationale des syndicats généraux des personnels de l'Éducation nationale - U.N.-S.G.P.E.N.-C.G.T. :  
Richard Viallet ;  
Hélène Peytavi.

Titulaires représentant le Syndicat de l'administration et de l'intendance - A.&I.-U.N.S.A. Éducation :  
Jean-Yves Rocca ;  
Charles Dauvergne ;  
Fabienne Rancinan ;  
Brigitte Accart.

Suppléants représentant le Syndicat de l'administration et de l'intendance - A.&I.-U.N.S.A. Éducation :  
Bernard Pouit ;  
Sylviane Jeanne ;  
Jean-Marc Bœuf ;  
Philippe Mesnier ;  
Agnès Ducros ;  
Marie-Hélène Lépinette ;  
Béatrice Tajan ;  
Anne-Michèle Crison-Dilly.

Titulaire représentant la Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique - S.G.E.N.-C.F.D.T. :  
Joseph Auger.

Suppléants représentant la Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique - S.G.E.N.-C.F.D.T. :  
Alain Mège ;  
Monsieur Dominique Conchon.



Titulaires représentant le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - S.N.A.S.U.B.-F.S.U. :  
Pierre Boyer ;  
Fabrice Kas.

Suppléants représentant le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - S.N.A.S.U.B.-F.S.U. :  
Arlette Lemaire ;  
Marie-Dolorès Cornillon ;  
Françoise Eliot ;  
Jacques Le Beuvant.

Titulaire représentant le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels des bibliothèques - S.N.P.T.E.S.-U.N.S.A. Éducation :  
Alain Lithard.

Suppléants représentant le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels des bibliothèques - S.N.P.T.E.S.-U.N.S.A. Éducation :  
Alain Favennec ;  
Christelle Traxer.

**1 - g) Au titre des sept membres représentant les établissements d'enseignement privés et leurs personnels**

**1 - g-a) Deux membres représentant les chefs d'établissement secondaire ou technique privé sous contrat**

Titulaires représentant le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre - S.N.C.E.E.L., l'Union nationale de l'enseignement technique privé - U.N.E.T.P. et le Syndicat des directeurs de collèges privés - S.Y.N.A.D.I.C. :  
Monsieur Claude Marchal ;  
Brigitte Chibani-Mandeville.

Suppléants représentant le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre - S.N.C.E.E.L., l'Union nationale de l'enseignement technique privé - U.N.E.T.P. et le Syndicat des directeurs de collèges privés - S.Y.N.A.D.I.C. :  
Thierry Bougère ;  
Jean-Louis Derycke ;  
Éric Morisset ;  
Didier Retourne.

**1 - g-b) Quatre membres représentant les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés du premier et du second degré sous contrat**

Titulaires représentant la Fédération formation et enseignement privés - F.E.P.-C.F.D.T. :  
Francis Moreau ;  
Monsieur René Gardan.

Suppléants représentant la Fédération formation et enseignement privés - F.E.P.-C.F.D.T. :  
Hélène Chotro ;  
Monsieur Dominique Thiry ;  
Christian Douge ;  
Bruno Lamour.

Titulaire représentant le Syndicat national de l'enseignement chrétien - S.N.E.C.-C.F.T.C. :  
Gérard Huysseune.

Suppléants représentant le Syndicat national de l'enseignement chrétien - S.N.E.C.-C.F.T.C. :  
Geneviève Imeneuraët ;  
Philippe Garulo.

Titulaire représentant la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique - S.P.E.L.C. :  
Luc Viehé.

Suppléants représentant la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique - S.P.E.L.C. :  
Martine Schulé ;  
Théo Lobbes.

**1 - g-c) Au titre du membre représentant les établissements d'enseignement supérieur privés**

Titulaire représentant la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres :  
Pierre Tapie.

Suppléants représentant la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres :

Jean-Philippe Ammeux ;  
Monsieur Claude Borgis.

**2 - a) Au titre des neuf membres représentant les parents d'élèves de l'enseignement public**

Titulaires représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - F.C.P.E. :

Christiane Allain ;  
Catherine Belhomme ;  
Monsieur Faride Hamana ;  
Jean-Jacques Hazan ;  
Monsieur Michel Hervieu ;  
Madame Dominique Nussard ;  
Monsieur Paul Raoult.

Suppléants représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - F.C.P.E. :

Sylvie Adam ;  
Karine Autissier ;  
Didier Blanc ;  
Cécile Blanchard ;  
Laurence Boué ;  
Monsieur Abdelouhab Boukouraych ;  
Madame Valérie Czarny ;  
Gilbert Lambrecht ;  
Yves Lazarrini ;  
Thierry Legros ;  
Pierre-Vincent Ortolì ;  
Olivier Perrichon ;  
Monsieur Dominique Rousset.

Titulaires représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - P.E.E.P. :

Philippe Vrand ;  
Claudine Caux.

Suppléants représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - P.E.E.P. :

Odile Guérin ;  
Cécile Vignes ;  
Luc Langlet ;  
Madame Valérie Marty.

**2 - b) Au titre des trois membres représentant les parents d'élèves des établissements d'enseignement privés**

Titulaires représentant l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - A.P.E.L. nationale :

Béatrice Barraud ;  
Christophe Abraham ;  
Caroline Saliou.

Suppléants représentant l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - A.P.E.L. nationale :

Madame Valérie Beauchamps ;  
Mathilde Hardy ;  
Madame Dominique Dhooge ;  
Régine Florin ;  
Véronique Bilbault ;  
Pauline Maigre.

**2 - c) Au titre des trois membres représentant les étudiants**

Titulaire représentant l'Union nationale des étudiants de France - U.N.E.F. :

Thierry Le Cras.

Suppléants représentant l'Union nationale des étudiants de France - U.N.E.F. :

Monsieur Azwaw Djebara ;  
Madame Anaig Piederrière.

Titulaire représentant la Fédération des associations générales étudiantes - F.A.G.E. :

François-Loïc Pichard.

Suppléants représentant la Fédération des associations générales étudiantes - F.A.G.E. :  
Guillaume Debeneix ;  
Renaud Fabre.

Titulaire représentant l'Union nationale inter universitaire - U.N.I. :  
Aymeric Lambey.

Suppléants représentant l'Union nationale inter universitaire - U.N.I. :  
Alexandre Allemand ;  
Édouard Chanut.

**2 - d) Au titre du membre représentant les associations familiales**

Titulaire représentant l'Union nationale des associations familiales - U.N.A.F. :  
Rémy Guilleux.

Suppléants représentant l'Union nationale des associations familiales - U.N.A.F. :  
Madame Armelle Nous ;  
Patricia Humann.

**3 - a) Au titre des douze membres représentant les élus des collectivités territoriales**

**3 - a-c) Quatre membres représentant les maires**

Titulaire : Jean Germain, maire de Tours ;  
Premier suppléant : Monsieur Daniel Groscolas, maire de l'Houmeau ;  
Second suppléant : Philippe David, maire d'Hayange.

Titulaire : Pierre-Yves Jardel, maire d'Orbais-l'Abbaye ;  
Premier suppléant : Jean-Gérard Paumier, maire de Saint-Avertin ;  
Second suppléant : François Digard, maire de Saint-Lô.

Titulaire : Pierre Martin, sénateur-maire d'Hallencourt ;  
Premier suppléant : Gilbert Menut, maire de Talant ;  
Second suppléant : Caroline Cayeux, maire de Beauvais.

Titulaire : Christine Scelle-Maury, maire d'Épinay-sous-Sénart ;  
Premier suppléant : Françoise Ribière, maire d'Igny ;  
Second suppléant : Madame Valérie Kumm, maire de Péronne.

**3 - b) Au titre des deux membres représentant les associations périscolaires**

Titulaire représentant la Ligue de l'enseignement :  
Jean-Marc Roirant.

Suppléants représentant la Ligue de l'enseignement :  
Jean-Paul Albert ;  
Arnaud Tiercelin.

Titulaire représentant la Jeunesse au plein air - J.P.A. :  
François Testu.

Suppléants représentant la Jeunesse au plein air - J.P.A. :  
Jacques Henrard ;  
Evelyne Coggiola.

**3 - c) Au titre des seize membres représentant les grands intérêts culturels, éducatifs, sociaux et économiques**

**3 - c-a) Huit membres représentant les fédérations et confédérations syndicales de salariés ou de fonctionnaires**

Titulaire représentant la Confédération française démocratique du travail - C.F.D.T. :  
Catherine Ducarne.

Suppléants représentant la Confédération française démocratique du travail - C.F.D.T. :  
Jean-François Dupont ;  
Jean-Luc Gueudet.

Titulaire représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens - C.F.T.C. :  
Bernard Ibal.

Suppléants représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens - C.F.T.C. :  
Monsieur Michel Trudel ;  
Monsieur Claude Raoul.

Titulaire représentant la Confédération générale du travail - C.G.T. :  
Ghislaine Richard.

Suppléants représentant la Confédération générale du travail - C.G.T. :  
Monsieur Paul Desaignes ;  
Ana Macedo-Rivière.

Titulaire représentant la Confédération générale du travail - Force ouvrière - C.G.T.-F.O. :  
Monsieur Wahab Fakhfakh.

Suppléants représentant la Confédération générale du travail - Force ouvrière - C.G.T.-F.O. :  
François Chaintron ;  
Sophie Tasqué.

Titulaire représentant la Confédération française de l'encadrement - C.F.E.-C.G.C. :  
Monique Weber.

Suppléants représentant la Confédération française de l'encadrement - C.F.E.-C.G.C. :  
Monsieur Savatier (Michel) ;  
François Henry.

Titulaire représentant l'Union nationale des syndicats autonomes - U.N.S.A. Éducation :  
Patrick Gonthier.

Suppléants représentant l'Union nationale des syndicats autonomes - U.N.S.A. Éducation :  
Luc Bentz ;  
Françoise Ducroquet.

Titulaire représentant la Fédération syndicale unitaire - F.S.U. :  
Gérard Aschieri.

Suppléants représentant la Fédération syndicale unitaire - F.S.U. :  
Monsieur René Pasini ;  
Béatrice Gaultier.

Titulaire représentant l'Union syndicale Solidaires :  
Jean-Michel Nathanson.

Suppléants représentant l'Union syndicale Solidaires :  
Denis Nicolier ;  
Aurélien Boudon.

**3 - c-b) Six membres représentant les organisations syndicales d'employeurs et les chambres consulaires**

Titulaires représentant le Mouvement des entreprises de France - M.E.D.E.F. :  
Pierre Binet de Vauxclairs ;  
Maurice Pinkus.

Suppléants représentant le Mouvement des entreprises de France - M.E.D.E.F. :  
Élisabeth Bauby ;  
Anne-Florence Fages ;  
Bernard Falck ;  
Jean-Claude Haranger.

Titulaires représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises - C.G.P.M.E. :  
Didier Genevois ;  
Philippe Mérel.

Suppléants représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises - C.G.P.M.E. :  
Jean-Michel Pottier ;  
Georges Tissié ;  
Yves Terral ;  
Francis Pétel.

Titulaire représentant l'Assemblée permanente des chambres de métiers - A.P.C.M. :  
Jean-Pierre Bechler.

Suppléants représentant l'Assemblée permanente des chambres de métiers - A.P.C.M. :  
Jean-Claude Choquet ;  
Jean-Patrick Farrugia.

Titulaire représentant l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - A.C.F.C.I. :  
Bruno Bouniol.

Suppléants représentant l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - A.C.F.C.I. :  
François-Xavier Cornu ;  
Bernard Legendre.

**3 - c-c) Un membre représentant en alternance les présidents d'université et les responsables d'établissement et d'école publics délivrant le diplôme d'ingénieur**

Titulaire : Georges Fauré, président de l'université d'Amiens-Picardie-Jules-Verne.

Suppléant : Monsieur Michel Mudry, président de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur.

## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Emploi de statut du second degré, discipline Lettres, à pourvoir à l'antenne de Wallis et Futuna de l'I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENH0900844V  
avis du 25-9-2009  
MEN - DGRH-B2-2

Un emploi de statut du second degré, n° 0011, discipline Lettres, est à pourvoir à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'institut universitaire de formation des maîtres (I.U.F.M.) de l'université de la Nouvelle-Calédonie (U.N.C.), à compter du 1er février 2010.

### Profil

Le professeur (agrégé, certifié ou professeur des écoles) de lettres qui sera affecté à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie exercera les missions suivantes :

- **une mission d'enseignement et de formation dans le cadre des diverses formations dispensées à l'antenne et à l'U.N.C. :**

- . Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.)
- . Propédeutique - dispositif année transitoire
- . Formation des maîtres auxiliaires
- . Interventions dans le cadre de l'offre de formation U.N.C./I.U.F.M. (missions en Nouvelle-Calédonie)

- **une mission d'organisation générale en liaison avec le responsable pédagogique de l'antenne :**

- . mise en œuvre du plan de formation
- . constitution des équipes de formateurs
- . préparation des emplois du temps
- . suivi des stagiaires en relation avec les conseillers pédagogiques
- . participation au dispositif d'évaluation et de validation des stagiaires
- . participation aux réunions de travail de l'antenne
- . projets de commandes pour le fonds documentaire et les fournitures et matériels d'enseignement
- . participation aux actions d'animation de l'antenne (atelier théâtre, fête de la musique,...)

- **une mission de formation continue des enseignants des premier et second degrés dans le cadre des réalisations du Plan académique de formation du vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna**

- . propositions d'actions de formation
- . animation d'actions de formation

### Compétences disciplinaires et didactiques attendues du candidat au poste de P.R.A.G. de Lettres modernes à l'antenne I.U.F.M. de Wallis-et-Futuna :

Le professeur qui sera affecté à l'antenne I.U.F.M. de Wallis-et-Futuna devra, dans le cadre du plan de formation de l'I.U.F.M., à la fois assurer les enseignements relatifs à sa discipline et intervenir dans les domaines de la pédagogie et de la didactique adaptées au premier degré. Il devra avoir une très grande connaissance de l'enseignement du français et de la littérature de jeunesse dans le premier degré notamment. Des compétences en français langue de scolarisation seraient un plus.

Le dossier de candidature doit être envoyé dans les 4 semaines suivant la présente publication à l'adresse suivante :  
Université de la Nouvelle-Calédonie, B.P. R4 98851, Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie, Fax : 00687 25 48 29  
Contacts : [bruno.eldin@iufm-pacifique.nc](mailto:bruno.eldin@iufm-pacifique.nc)  
et [evelyne.decourt@univ-nc.nc](mailto:evelyne.decourt@univ-nc.nc)

## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Emploi de statut du second degré, discipline Anglais, à pourvoir à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENH0900845V  
avis du 25-9-2009  
MEN - DGRH-B2-2

Un emploi de statut du second degré, n° 0018, discipline Anglais, est à pourvoir à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'université de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1er février 2010.

### Profil

Le professeur (agrégé, certifié ou professeur des écoles) d'anglais qui sera affecté à l'antenne de Wallis-et-Futuna de l'I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie exercera les missions suivantes :

- une mission d'enseignement et de formation dans le cadre des diverses formations dispensées à l'antenne et à l'U.N.C. :

Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.)

Propédeutique - dispositif année transitoire

Formation des maîtres auxiliaires

Interventions dans le cadre de l'offre de formation U.N.C./I.U.F.M. (missions en Nouvelle-Calédonie)

- une mission d'organisation générale en liaison avec le responsable pédagogique de l'antenne :

. mise en œuvre du plan de formation

. constitution des équipes de formateurs

. préparation des emplois du temps

. suivi des stagiaires en relation avec les conseillers pédagogiques

. participation au dispositif d'évaluation et de validation des stagiaires

. participation aux réunions de travail de l'antenne

. projets de commandes pour le fonds documentaire et les fournitures et matériels d'enseignement

. participation aux actions d'animation de l'antenne (atelier théâtre, fête de la musique,...)

- une mission de formation continue des enseignants des premier et second degrés dans le cadre des réalisations du Plan académique de formation du vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna

. propositions d'actions de formation

. animation d'actions de formation

Le professeur qui sera affecté à l'antenne I.U.F.M. de Wallis-et-Futuna devra, dans le cadre du plan de formation de l'I.U.F.M., à la fois assurer les enseignements relatifs à sa discipline et intervenir dans les domaines de la pédagogie et de la didactique adaptées au premier degré. Il devra avoir une très grande connaissance de l'enseignement de l'anglais dans le premier degré notamment. Des compétences en français langue de scolarisation seraient un plus.

Le dossier de candidature doit être envoyé dans les 4 semaines suivant la présente publication à l'adresse suivante :

I.U.F.M. de l'université de la Nouvelle-Calédonie, BP R4, 98851 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie, Fax : 00687 25 48 29

Contacts : [bruno.eldin@iufm-pacifique.nc](mailto:bruno.eldin@iufm-pacifique.nc)

et [evelyne.decourt@univ-nc.nc](mailto:evelyne.decourt@univ-nc.nc)

## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Emploi de statut du second degré, discipline Sciences de la vie et de la Terre, à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENH0900846V  
avis du 25-9-2009  
MEN - DGRH-B2-2

Un emploi de statut du second degré, n°0058, discipline Sciences de la vie et de la Terre, est à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1er février 2010.

Le professeur (agrégé ou certifié) sera chargé d'enseignement de 384 h éq. T.D. dans le domaine des Géosciences fondamentales et appliquées dans le cadre des cours, T.D. et T.P. dispensés en 1ère, 2ème et 3ème années du cycle L.M.D., et des formations professionnalisantes de D.E.U.S.T. Géosciences appliquées, mines, eau et environnement, D.E.U.S.T. Revégétalisation et environnement minier, D.E.U.S.T. Métallurgie.

#### Enseignements :

#### Filières de formation concernées

- 1ère, 2ème et 3ème armées du cycle L (L.M.D.) Sciences de la vie et de la Terre
- 1ère et 2ème années des D.E.U.S.T. Géosciences appliquées, mines, eau et environnement, et D.E.U.S.T. Métallurgie.

#### Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement

Le candidat, expérimenté, devra faire preuve d'une très large autonomie. Une partie essentielle de son service concernant les cursus d'enseignements professionnalisants, une expérience d'homme de terrain (dans les domaines de la mine, de la géophysique ou des géosciences de l'environnement) serait un plus, au même titre qu'une expérience passée de coopération dans l'enseignement supérieur. La maîtrise des disciplines de base de la géologie (tectonique et pétrographie), tant au plan théorique que sur le terrain est indispensable pour ce poste.

#### Recherche :

Le candidat retenu sera intégré au Pôle pluridisciplinaire de la matière et de l'environnement (P.P.M.E.-E.A. n° 3325) et le souhait de développer une activité de recherche durant son séjour en Nouvelle-Calédonie sera considéré comme un plus.

- Laboratoire(s) d'accueil : P.P.M.E. - E.A. 3325 : « Gestion intégrée et ingénierie des connaissances des écosystèmes littoraux tropicaux »

Équipe(s) de recherche concernée(s) le cas échéant : en géologie

Type (U.M.R., E.A., E., E.R.T.) : **EA**

N : **3325**

Nombre de chercheurs (le cas échéant) : **0**

Nombre d'enseignants-chercheurs : **16**

Coordonnées de la personne à contacter pour plus d'informations :

Allenbach Michel, maître de conférences, Tél : (687) 26 58 27,

courriel : [allenbac@univ-nc.nc](mailto:allenbac@univ-nc.nc)

copie : [evelyne.decourt@univ-nc.nc](mailto:evelyne.decourt@univ-nc.nc)



## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Emploi de statut du second degré, discipline Mathématiques, à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENH0900847V  
avis du 25-9-2009  
MEN - DGRH-B2-2

Un emploi de statut du second degré, n° 0057, discipline Mathématiques, est à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1er février 2010.

Le professeur (agrégé) sera chargé d'enseignement de 384 h éq.T.D. dans le domaine des Mathématiques dans le cadre des cours, T.D. dispensés en 1ère, 2ème année du cycle Licence, des formations professionnalisantes de D.E.U.S.T. (Géosciences, Métallurgie, Informatique), et des formations du département de Droit, Économie, gestion.

#### Enseignements :

- Enseignements en licence de Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques-Informatique et Physique-Chimie : travaux dirigés d'analyse en 1ère année ; Algèbre, Géométrie en 1ère et 2ème année.
- Enseignements de mathématiques (travaux dirigés et cours magistraux) en licence de Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie et de la Terre, en D.E.U.S.T. (Géosciences, Métallurgie, Informatique), ainsi qu'au département de Droit, Économie, Gestion.

Coordonnées des personnes à contacter pour plus d'informations :

[Henri.bonnel@univ-nc.nc](mailto:Henri.bonnel@univ-nc.nc) [Gilles.taladoire@univ-nc.nc](mailto:Gilles.taladoire@univ-nc.nc)

Copie à [evelyne.decourt@univ-nc.nc](mailto:evelyne.decourt@univ-nc.nc)